

Outre la nécessité de cette mesure au point de vue financier, l'opinion publique réclame, et très justement, selon moi, qu'en inscrivant dans nos statuts la loi du service militaire obligatoire, nous obligeons aussi ceux qui jouissent de revenus substantiels à contribuer largement et directement aux frais sans cesse croissants qu'entraîne pour le pays la guerre actuelle.

Pour toutes ces considérations, je désire donc déposer en ce moment devant la Chambre un projet de résolution tendant à prélever un impôt sur le revenu.

L'adoption d'une mesure de cette nature, je puis bien le dire, est décidément une innovation dans notre système de lois financières au pays.

Jusqu'ici, le Gouvernement avait compté sur les droits de douane et d'accise, sur la taxe postale et divers autres sources pour prélever les revenus nécessaires à l'administration publique. Depuis la déclaration de la guerre, c'est vrai, nous avons adopté la loi créant un impôt de guerre sur les profits du commerce, qui est une loi d'imposition directe et voisine de l'impôt sur le revenu, mais dont la portée n'est pas aussi étendue.

Les membres du Parlement le savent bien, sous le régime de l'acte de l'Amérique britannique du Nord, le Gouvernement fédéral a le pouvoir de prélever des revenus par toutes méthodes ou formes d'impositions, qu'elles soient directes ou indirectes. Les provinces, au contraire, et par conséquent les municipalités, lesquelles détiennent leurs pouvoirs des provinces, doivent se contenter d'imposer des taxes directes afin de prélever les revenus dont elles ont besoin. C'est pour cette raison que depuis la déclaration de la guerre, j'ai toujours hésité à demander au Parlement d'imposer une taxe sur le revenu.

Les provinces et les municipalités, je le répète, n'ont pas d'autre moyen que la taxe directe pour se procurer les revenus dont elles ont besoin, en sorte que je n'ai jamais cru à propos, sauf dans un cas de nécessité urgente comme celle qui existe en ce moment, que le pouvoir fédéral envahisse le seul champ que les provinces aient à leur disposition afin de prélever des revenus.

Il est encore une autre circonstance que j'ai déjà mentionnée, au cours des exposés budgétaires que j'ai eu l'occasion de prononcer depuis le commencement de la guerre. La richesse n'est nullement concentrée en quelques mains au Canada. Nous avons une population clairsemée de quelque

8,000,000 d'âmes disséminée aux quatre coins d'un immense territoire d'une superficie aussi vaste que les Etats-Unis d'Amérique, presque aussi étendu que le continent européen. En conséquence, les frais d'administration qu'entraînera la perception d'un impôt sur le revenu seront très considérables et c'est là un élément dont il faut toujours tenir compte dans la création de nouveaux impôts. Règle générale, si les frais de prélèvement d'une taxe sont disproportionnés, elle n'a pas sa raison d'être. Je ne prétends pas que les frais qu'occasionnera la perception de l'impôt sur le revenu que nous nous proposons d'établir seront trop élevés; quoi qu'il en soit, il faudra établir un organisme comprenant le pays tout entier pour la mise à exécution de cette mesure, et c'est là un élément qui m'a fait hésiter chaque fois que le problème a été mis à l'étude dans le passé.

En outre, le Canada a toujours eu besoin d'immigration et il continuera d'en être ainsi pendant toute la génération actuelle. J'ai cru qu'il ne serait pas prudent de faire savoir à l'étranger que le Canada est un pays où les impôts personnels sont très élevés. Une autre raison qui m'a fait hésiter à déposer un projet d'impôt sur le revenu, c'est que la population, depuis le commencement des hostilités, a très généreusement contribué au Fonds patriotique, à la Croix-Rouge et autres œuvres se rapportant à la guerre.

Nous avons cependant de lourdes obligations qui seront augmentées encore par l'application du projet que la Chambre vient de voter et qui nous permettra de continuer à tenir notre rôle dans ce grand conflit. La guerre continue, non seulement sans ralentissement, mais avec une vigueur croissante. Je suis convaincu que le peuple canadien est fermement résolu à consacrer toutes ses ressources, en hommes et en argent, pour assurer et hâter la victoire finale. Rien autre chose qu'une victoire décisive et complète ne satisfera les hautes aspirations de la libre population de l'empire britannique. Quels que soient les sacrifices en hommes et en argent que nous ayons à faire, le Canada est décidé à persévérer jusqu'au bout.

Notre situation financière que je viens d'expliquer, les nouvelles obligations que nous aurons à supporter et notre attitude dans la présente guerre m'ont convaincu et convaincront la Chambre, je n'en ai aucun doute, que le temps est arrivé de recourir à l'impôt sur le revenu. Le peuple canadien, qui a si souvent et si noblement manifesté son patriotisme depuis le com-